

TMMF, le 20 avril 2009

Compte-Rendu Réunion Médiation du 20 avril 2009 à 12H00

Propositions faites par la Direction

1. Grâce aux propositions faites par la DDTE vendredi dernier, confirmation de la **signature d'une convention avec la DDTE** visant à améliorer de façon importante **l'indemnisation du chômage partiel** à hauteur de **75% du brut** (soit plus de 90% du net) incluant les primes d'équipe et les majorations de nuit prises en compte par le chômage partiel; avec **application au 1^{er} février 2009** pour une durée de 6 mois.
2. Au-delà de cette date, le **nouveau dispositif d'indemnisation du chômage partiel** actuellement en cours d'élaboration sera étudié; avec l'appui de la DDTE.
3. La Direction s'engage à ce qu'il n'y ait **aucune sanction** prise à l'encontre des grévistes (sanctions, licenciements, mutations disciplinaires) en lien avec le conflit.
4. La Direction accepte l'étalement, à raison d'un **jour par mois**, des retenues sur salaire dues aux jours de grève.

Ces 4 propositions sont garanties, sous condition de levée définitive des barrages ce **lundi 20 avril 2009 avant 14H**. Dans ce cas, la Direction se désiste de son instance en référé auprès du Tribunal de Grande Instance de Valenciennes.


G.KUSUNOKI
Senior Vice-President

M.MARKEY
DDTE

E.PECQUEUR
CGT

F.CAMBIER
FO